

# Inscription

Pour une première scolarisation à l'école maternelle ou à l'école élémentaire, une inscription administrative en Mairie est obligatoire.

Pour la première année de scolarité, seuls les enfants atteignant 3 ans avant le 31 décembre de l'année en cours seront acceptés dès le mois de septembre.

**Important : Les inscriptions pour la rentrée de septembre se font dès le mois de janvier.**

## Pièces à fournir pour une inscription administrative :

- Livret de famille complet ou extrait d'acte de naissance avec filiation
- Carnet de santé ou document attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations.
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
- En cas de domicile différent du père et de la mère, le jugement fixant la résidence habituelle de l'enfant ou l'attestation sur l'honneur de résidence (imprimé disponible en mairie ou en téléchargement ci-contre)
- Certificat de radiation de l'école précédente, le cas échéant
- Si vous ne résidez pas à Montesquieu-Volvestre, l'autorisation de scolarisation à Montesquieu rédigée par le Maire de votre commune.

*Les formulaires d'inscription sont à retirer en Mairie ou à télécharger ci-dessous.*

- Pour l'école maternelle : [cliquez ici](#)
- Pour l'école élémentaire : [cliquez ici](#)

La fiche d'inscription administrative est transmise directement aux directeurs des écoles concernées par les services de la mairie.

Renseignements : [05 61 98 43 41](tel:0561984341) / [restau.assos@mairiemontesquieu.fr](mailto:restau.assos@mairiemontesquieu.fr)

## Inscription au CP

Les enfants scolarisés en grande section de l'école maternelle de Montesquieu sont inscrits automatiquement à l'école élémentaire de Montesquieu sauf avis contraire des parents. Le directeur de l'école élémentaire procédera automatiquement à leur admission. Il n'est donc pas indispensable pour leurs parents de se présenter à l'école élémentaire. Si toutefois ils souhaitent le rencontrer pour tout problème particulier concernant leur enfant, il se tiendra à leur disposition sur rendez-vous au 05 61 90 48 62 (appeler de préférence le jeudi).

Concernant les enfants provenant d'une autre école, ils devront d'abord procéder à l'inscription administrative de leur enfant à la Mairie, puis prendre rendez-vous avec M. le Directeur.

## Inscription au Collège

Les inscriptions en 6° ont lieu courant juin.

Pour les familles arrivant sur le secteur dans le courant de l'été, le collège assure une permanence début juillet et à partir de fin août.

<https://www.google.com/maps/search/carte+des+%C3%A9coles,+coll%C3%A9ges+et+lyc%C3%A9es+Hautes+Garonnes/@43.222908,1.1380459,12.42z>